



Ne pas jeter sur la voie publique

## RÉVISION DU PÉRIMÈTRE DE STATIONNEMENT - RUE GRANDE



**JULIEN GONDARD**  
MAIRE DE FONTAINEBLEAU

Chères Bellifontaines, chers Bellifontains,

Lors du Conseil municipal du 11 décembre dernier, nous avons voté une délibération visant à revoir le périmètre du stationnement payant afin de faciliter la vie quotidienne d'une partie des habitants ayant leur domicile en zone orange.

**Nous avons donc le plaisir de vous annoncer que le secteur de la rue Grande où est situé votre domicile, depuis le carrefour des Maréchaux jusqu'à la rue de Neuville, aujourd'hui en zone orange, va passer en zone verte à partir du 1<sup>er</sup> février 2024.**

Très concrètement, cela aura non seulement pour conséquence de diminuer le prix du stationnement horaire par plus de deux, passant de 2,20€ à 1€ de l'heure, mais cela vous permettra surtout d'y stationner en journée grâce à l'utilisation du forfait résident à 18€ par mois qui autorise le stationnement illimité 24h sur 24 sur l'ensemble de la zone verte.

Le stationnement la nuit, de 19h à 9h, les dimanches, lundis et jours fériés reste gratuit et sans limite de durée.



**THIBAUT FLINÉ**  
ADJOINT AU MAIRE CHARGÉ DE LA VOIRIE, DE LA CIRCULATION, DU STATIONNEMENT ET DU CADRE DE VIE.

Cette décision est le fruit de notre volonté, partagée avec l'ensemble des élus de l'équipe municipale, d'améliorer le cadre de vie des Bellifontains en leur permettant, dans la mesure du possible, de pouvoir stationner à un tarif préférentiel et au plus près de leur domicile.

Les zones les plus denses et les plus commerçantes du centre-ville resteront en zone orange pour garantir une nécessaire rotation des véhicules et maintenir l'attractivité commerciale de Fontainebleau.

Si vous ne possédez pas encore de forfait résident et que vous souhaitez en acquérir un, n'hésitez pas à contacter notre délégataire : la société Interparking.  
(Dossier à remplir en ligne : <https://www.fontainebleau.e-habitants.com>  
Renseignements au 09 70 14 01 11 ou par courriel à : [voirie-fontainebleau@interparking.com](mailto:voirie-fontainebleau@interparking.com))



Nous espérons que cette décision vous rendra la vie plus facile.



## RÉVISION DU PÉRIMÈTRE DE STATIONNEMENT - RUE DE FRANCE

Chères Bellifontaines, chers Bellifontains,

Lors du Conseil municipal du 11 décembre dernier, nous avons voté une délibération visant à revoir le périmètre du stationnement payant afin de faciliter la vie quotidienne d'une partie des habitants ayant leur domicile en zone orange.

**Nous avons donc le plaisir de vous annoncer que le secteur de la rue de France où est situé votre domicile, depuis la rue Saint-Honoré jusqu'à la rue Saint-Merry, aujourd'hui en zone orange, va passer en zone verte à partir du 1<sup>er</sup> février 2024**

Très concrètement, cela aura pour conséquence de diminuer le prix du stationnement horaire par plus de deux, passant de 2,20€ à 1€ de l'heure, mais cela vous permettra surtout d'y stationner en journée grâce à l'utilisation du forfait résident à 18€ par mois qui autorise le stationnement illimité 24h sur 24 sur l'ensemble de la zone verte.

Le stationnement la nuit, de 19h à 9h, les dimanches, lundis et jours fériés reste gratuit et sans limite de durée.

Cette décision est le fruit de notre volonté, partagée avec l'ensemble des élus de l'équipe municipale, d'améliorer le cadre de vie des Bellifontains en leur permettant, dans la mesure du possible, de pouvoir stationner à un tarif préférentiel et au plus près de leur domicile.

Les zones les plus denses et les plus commerçantes du centre-ville resteront en zone orange pour garantir une nécessaire rotation des véhicules et maintenir l'attractivité commerciale de Fontainebleau.

Si vous ne possédez pas encore de forfait résident et que vous souhaitez en acquérir un, n'hésitez pas à contacter notre délégataire : la société Interparking.  
(Dossier à remplir en ligne : <https://www.fontainebleau.e-habitants.com>  
Renseignements au 09 70 14 01 11 ou par courriel à : [voirie-fontainebleau@interparking.com](mailto:voirie-fontainebleau@interparking.com))



Nous espérons que cette décision vous rendra la vie plus facile.



**JULIEN GONDARD**  
MAIRE DE FONTAINEBLEAU



**THIBAUT FLINÉ**  
ADJOINT AU MAIRE CHARGÉ DE  
LA VOIRIE, DE LA CIRCULATION,  
DU STATIONNEMENT ET DU CADRE  
DE VIE.